



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du sport

Question écrite n° 42404

## Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la promotion de la pratique sportive féminine. Il souhaiterait savoir s'il va engager, avec l'aide des fédérations sportives, une campagne d'information afin d'inciter les jeunes femmes à pratiquer un sport en club.

## Texte de la réponse

Le 16 octobre 2003, M. Jean-François Lamour, ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative, et Mme Nicole Ameline, ministre de la parité et de l'égalité professionnelle, ont installé un groupe de travail intitulé « Femmes et sports » et l'ont chargé d'émettre des propositions pour améliorer la place des femmes et renforcer leur rôle dans l'activité sportive. Le rapport de ce groupe, remis le 21 avril par Mme Brigitte Deydier, sa présidente, préconise une sensibilisation des jeunes filles aux bénéfices de la pratique d'un sport dans un club en dehors de l'école. Il encourage, par ailleurs, la mise en place d'un challenge et d'un prix qui pourraient dynamiser et récompenser les initiatives destinées à mieux faire connaître les différentes disciplines et les possibilités de pratique pour les femmes dans les quartiers urbains sensibles. L'ensemble des propositions du rapport, dont certaines sont d'ores et déjà prises en compte dans la politique ministérielle, se traduira par la mise en oeuvre de mesures opérationnelles. Le suivi et l'évaluation des mesures proposées ont été discutés par les membres du groupe, lors d'une réunion, le 24 mai dernier. Des axes de travail prioritaires ont été définis. Par ailleurs, le 21 janvier 2004, à l'occasion de la communication relative à l'année européenne de l'éducation par le sport, le conseil des ministres a rappelé, la nécessité pour les politiques sportives de contribuer très activement à la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion en valorisant les projets les plus exemplaires, conformément aux fondements communs aux pays européens. À cette occasion, une circulaire avait été annoncée à l'attention des préfets de région et de département, afin qu'ils puissent s'appuyer sur une position claire de l'État et conseiller les élus locaux dans la gestion des situations conflictuelles auxquelles ils peuvent se trouver confrontés. Cette circulaire est en cours d'élaboration en collaboration avec le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Elle a pour objet de « favoriser la mixité sociale dans les pratiques physiques et sportives et garantir l'égal accès des femmes et des hommes à ces pratiques ». Il sera ainsi demandé aux services déconcentrés de veiller à l'information des responsables, élus locaux et associatifs et à la valorisation des bonnes pratiques et démarches exemplaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42404

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 29 juin 2004, page 4874

**Réponse publiée le** : 14 septembre 2004, page 7180